

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Tarifs des activités péri et
extrascolaires pour
l'année 2017-2018**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis PRINQUASSE

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Étaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET*, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE*, Monsieur HAÏAT, Monsieur COUTANT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur ROUXEL

*Madame AGUINET (présente à compter du dossier 17 D 09)

*Madame ANDRE (présente à compter du compte-rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur PERICARD
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame AGUINET à Madame LIBESKIND
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES
Madame SILLY à Madame ADAM

Étaient absentes :

Madame CERIGHELLI
Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170629-17-D-09-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

N° DE DOSSIER : 17 D 09

OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNÉE
2017-2018

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les tarifs périscolaires sont adoptés pour la période du 1^{er} septembre au 31 août afin de permettre aux familles de prendre leurs dispositions avant la rentrée scolaire.

Les activités périscolaires sont entendues comme étant celles de la restauration scolaire, des études surveillées et des accueils du matin, du soir et du mercredi midi. Les activités extrascolaires sont celles proposées dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

La Ville a instauré depuis la rentrée 2016 une tarification au « taux d'effort ». Celle-ci correspond à un tarif individualisé pour chaque famille en fonction de sa composition familiale et de ses revenus.

Ce principe de facturation permet :

- La prise en compte individualisée des situations familiales
- L'équité : chaque famille a un tarif adapté à sa propre situation avec suppression des effets de seuil existants dans la grille de tarifs avec tranches

Pour l'année scolaire 2017/2018, il est proposé de reconduire cette grille tarifaire et de la revaloriser à hauteur de 2% en maintenant la réduction de 10% accordée aux familles ayant 3 enfants ou plus à charge.

Il est rappelé que les enfants scolarisés sur la Ville de Saint-Germain-en-Laye en garde alternée mais dont un des parents réside sur le territoire communal se voient appliquer le tarif saint-germanoïis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire pour l'ensemble des activités péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2017/2018 telle qu'annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE (procuration à Monsieur CAMASSES), Madame SILLY (procuration à Madame ADAM) votant contre,

ADOpte la grille tarifaire pour l'ensemble des activités péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2017/2018 telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,


Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye

ENFANCE TARIFS 2017/2018				
Les tarifs indiqués sont, sauf mention complémentaire, indiqués pour les familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants. Pour les familles Saint Germanoises de 3 enfants ou plus, abattement de 10% sur le tarif indiqué				
OBJET	DENOMINATION	TAUX D'EFFORT	TARIFS	RESTE A CHARGE VILLE
RESTAURATION SCOLAIRE	Un repas (coût moyen 9,25€) QF de 0 à 350 QF de 351 à 685 QF de 686 à 2000 QF > 2000 Tarifs extra-muros Tarifs ULIS Adultes et personnels de l'Education Nationale ~ Parents d'élèves ~ Personnel de l'Education Nationale ~ Personnel communal et/ou travaillant dans les écoles - tarif unitaire	QF x 0,000857 + 1,5 QF x 0,00998 - 1,68 QF x 0,001217 + 4,26	de 1,50 à 1,80 € de 1,80 à 5,10 € de 5,10 à 6,70 € 6,70 € 7,40 € 4,00 € 5,00 € 5,00 € 4,20 €	de 83,7% à 80,5% de 80,5% à 44,8% de 44,8% à 27,8% 27,80% 20,00%
RESTAURATION SCOLAIRE PAI, Tarif de l'accueil de l'enfant, panier repas fourni par la famille	QF de 0 à 350 QF de 351 à 685 QF de 686 à 2000 QF > 2000 Tarifs extra-muros	QF x 0,000571 + 0,75 QF x 0,005988 - 1,15 QF x 0,00057 + 2,56	de 0,75 à 0,95 € de 0,95 à 2,90 € de 2,90 à 3,70 € 3,70 € 4,00 €	

OBJET	DENOMINATION	TAUX D'EFFORT	TARIFS	RESTE A CHARGE VILLE
ACCUEILS PERISCOLAIRES Maternel et élémentaire	Accueil du Matin et du mercredi de 11h30 à 12h30 (maternel et élémentaire), coût garderie du matin 5,49 € et coût mercredi 11,13€ QF de 0 à 350 QF de 351 à 685 QF de 686 à 2000 QF > 2000 * Tarifs extra-muros	QF x 0,000714 + 0,6 QF x 0,005089 - 0,93 QF x 0,00057 + 2,16	de 0,60 à 0,85 € de 0,85 à 2,55 € de 2,55 à 3,30 € 3,30 € 3,70 €	de 94,6% à 92,3% de 92,3% à 77% de 77% à 70,3% 70,30% 66,70%
	Accueil du Soir (maternel), coût moyen 7,81 € QF de 0 à 350 QF de 351 à 685 QF de 686 à 2000 QF > 2000 * Tarifs extra-muros	QF x 0,001428 + 1,15 QF x 0,010628 - 2,08 QF x 0,001065 + 4,47	de 1,15 à 1,65 € de 1,65 à 5,20 € de 5,20 à 6,60 € 6,60 € 7,20 €	de 85,2% à 78,8% de 78,8% à 33,4% de 33,4% à 15,4% 15,40% 7,80%
	Etudes surveillées élémentaires, coût moyen 5,81 € QF de 0 à 350 QF de 351 à 685 QF de 686 à 2000 QF > 2000 * Tarifs extra-muros	QF x 0,000857 + 0,75 QF x 0,006586 - 1,26 QF x 0,000646 + 2,8	de 0,75 à 1,05 € de 1,05 à 3,25 € de 3,25 à 4,10 € 4,10 € 4,90 €	de 87% à 81,9% de 81,9% à 44% de 44% à 29,4% 29,40% 15,60%
	Accueil du soir élémentaire (après 18h) , coût moyen 7,84 € QF de 0 à 350 QF de 351 à 685 QF de 686 à 2000 QF > 2000 * Tarifs extra-muros	QF x 0,000428 + 0,4 QF x 0,003742 - 0,76 QF x 0,000304 + 1,59	de 0,40 à 0,55 € de 0,55 à 1,80 € de 1,80 à 2,20 € 2,20 € 3,75 €	de 94,8% à 92,9% de 92,9% à 77% de 77% à 71,9% 71,9% 52,10%

OBJET	DENOMINATION	TAUX D'EFFORT	TARIFS	RESTE A CHARGE VILLE
ACCUEILS DE LOISIRS	<u>Tarif journalier</u> - Coût complet 57,45€			
	QF de 0 à 350	QF x 0,004257 + 3,5	de 3,50 à 4,90 €	de 93,9% à 91,6%
	QF de 351 à 685	QF x 0,031437 - 6,13	de 4,90 à 15,40 €	de 91,6% à 73,7%
	QF de 686 à 2000	QF x 0,003348 + 13,1	de 15,40 à 19,80 €	de 73,7% à 65,5%
	QF > 2000		19,80 €	65,50%
	* Tarifs extra-muros		40,00 €	30,30%
	<u>Tarif demi-journée</u> (avec repas) - Coût complet 37,54€			
	QF de 0 à 350	QF x 0,002857 + 2,8	de 2,80 à 3,8 €	de 92,5% à 90%
	QF de 351 à 685	QF x 0,02455 - 4,81	de 3,8 à 12 €	de 90% à 68,5%
	QF de 686 à 2000	QF x 0,002587 + 10,22	de 12 à 15,40 €	de 68,5% à 58,9%
QF > 2000		15,40 €	58,90%	
* Tarifs extra-muros		19,30 €	48,50%	
Enfants d'Aigremont (journée)			25,00 €	
Accueil de loisirs PAI, Familles Saint Germanoises				
<u>Tarif journalier PAI</u>				
QF de 0 à 350	QF x 0,003 + 3	de 3 à 4,05 €		
QF de 351 à 685	QF x 0,027395 - 5,56	de 4,05 à 13,2 €		
QF de 686 à 2000	QF x 0,002815 + 11,27	de 13,2 à 16,90 €		
QF > 2000		16,90 €		
<u>Tarif demi-journée PAI</u>				
QF de 0 à 350	QF x 0,001857 + 1,9	de 1,90 à 2,55 €		
QF de 351 à 685	QF x 0,016616 - 3,28	de 2,55 à 8,10 €		
QF de 686 à 2000	QF x 0,001674 + 6,95	de 8,10 à 10,30 €		
QF > 2000		10,30 €		

OBJET	DENOMINATION	TAUX D'EFFORT	TARIFS	RESTE A CHARGE VILLE
NUIT A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA FORESTINE	La nuité QF de 0 à 350 QF de 351 à 685 QF de 686 à 2000 QF > 2000	QF x 0,002857 + 2,8 QF x 0,02455 - 4,81 QF x 0,002587 + 10,22	de 2,8 à 3,8 € de 3,8 à 12 € de 12 à 15,40 € 15,40 €	
Sorties exceptionnelles ou mini-séjours	QF de 0 à 350 QF de 351 à 685 QF de 686 à 2000 QF > 2000 <i>Tarifs extra-muros</i>		19% 31 à 68 % 76 à 91% 100% 100,0%	
TAP		GRATUIT		
TRANSPORTS SCOLAIRES	Par enfant - pour l'année scolaire		90 €	